

**MAIRIE DE BAX
31310 BAX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 avril 2009

OBJET : Création des postes d'adjoints.

L'an deux mille neuf et le 3 avril à 18H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. CHABROT Frédéric, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José,

Mme JOURDA Béatrice a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne, pour la commune de Bax, un effectif maximum de 2 adjoints.

M. le maire propose la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la création de 2 postes d'adjoints au maire .

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'Etat le 08/04/2009

Le Maire, P.BEDEL

